

Séance du Conseil Municipal du lundi 05 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le lundi cinq septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-VOUGAY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Ar Brug, sous la présidence de Mme Marie-Claire HENAFF, Maire.

Ecole

Répartition des effectifs

PS1	PS2	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
7	2	9	3	4	6	11	3	7

14 élèves + 7 PS1 Rentrée des PS1 de septembre à janvier Enseignant : Anthony MAHE	10 élèves Enseignante : Emilie MORVAN	21 élèves Enseignante : Aurélie BOSSARD
--	--	--

Total des effectifs 52 élèves.

Décisions modificatives BUDGET COMMUNE :

Décision modificative aux prévisions budgétaires initiales 2022

Décision :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 1 au budget 2022 telle que proposée par Mme Le Maire par le vote des écritures suivantes définies dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

	Augmentation	Diminution	
Articles Fonctionnement Recettes			
70311	1 300 €		
7381	34 960 €		
74718		3 000 €	
6419	200 €		
7788		4 200 €	
Soit une variation positive de recettes de 29 260 €			
Articles Fonctionnement Dépenses			
Chapitre 012 - « Charges de personnel » :			
Il est proposé de réajuster les crédits ouverts sur certains articles de ce chapitre pour prendre en charge les évolutions salariales : reliquat de frais de personnels contractuels, prise en compte de mouvements de personnels non connus en début d'année.			
6218	10 000 €		
64168		6 300	
6455	910 €		
6478	900 €		
Chapitre 022 dépenses imprévues			
022	23 750 €		
Soit un solde d'augmentation pour dépenses de 29 260 €			

Décisions modificatives BUDGET ASSAINISSEMENT

Mme Le Maire fait observer qu'il convient d'acter par délibération le versement décidé dans le cadre de l'adoption du budget principal au budget annexe assainissement.

Elle formule son souhait de ne réaliser l'écriture qu'à hauteur de 20 000 € dans l'attente d'une meilleure maîtrise des interventions nécessaires à l'amélioration des dispositifs.

Après concertation, les élus adoptent cette décision :

Budget Commune : Dépense, art 6748 au profit du Budget Assainissement : recette art 774.

Délibération : Autorisation pour démarche parcelle 13 Kergonet bian

Mme Le Maire propose au conseil municipal l'achat de la parcelle 13 Kergonet Bian afin de résoudre le problème de l'assainissement du lotissement la clé des champs, en y réalisant un plan d'épandage.

Le conseil vote à l'unanimité l'achat de cette parcelle.

Délibération EPCC-Evolution des statuts.

Commune de Saint-Vougay : 100 €

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU FINISTERE

Le conseil municipal valide les modifications statutaires de l'EPCC approuvées au Conseil d'administration du 28 mai 2021.

**Délibération CLECT (Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées) PLUI H
LE TABLEAU DES CHARGES TRANSFEREES VALIDE PAR LA CLECT**

La proposition suivante a été validée à l'unanimité par les membres de la CLECT réunie le 13 juin 2022.

Saint-Vougay : 1025€.

 **ALSH**

Les élus des 3 communes ont rendu visite au centre de loisirs afin de faire le point sur la période estivale.

205 enfants accueillis lors de la visite et 144 familles ont bénéficié des activités proposées.

Une moyenne de 72 enfants en juillet et 51 août à été notée. Chiffre en augmentation chaque année.

Les animations ados ont été proposées sur 19 journées.

Succès des séjours également, 3 camps sous tente ont été proposés pour les petits (6-8ans), les 8-10 ans et les ados.

Une colo apprenante a été aussi organisée fin août à l'île de Batz où 40 jeunes étaient inscrits.

Le taux de fréquentation est très bon et le besoin des familles est assuré, s'est félicité le directeur Mr Yannick QUIEC et pour compléter les effectifs et gérer la structure une directrice adjointe a été recrutée : Mme Marion QUILLIVERE

 **Voirie :**

L'égavage a été terminé fin août.

Route de Roudous-Méan : Une partie a été rénovée avant l'été. Voir avec Eurovia quant à l'achèvement des travaux.

Vu avec l'ATD de St Pol pour l'égavage des arbres au bord de la RD 30 vers Plounévez Lochrist.

Accord pour commander des panneaux de signalisation pour le hameau Clos de la Vallée (à l'entrée du lotissement) ainsi que La Ferme de Luzury à mettre au carrefour du Mengleuz. A prévoir également un panneau à mettre sur un pont de la rivière Kérallé.

Quelques zones de stationnement seront créées au bord de l'allée de Kerjean, pour les utilisateurs de l'aire de jeux de la vallée.